



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 003/2023  
SÉANCE N° 1 DU 30 JANVIER 2023

### **CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2021-2027 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LE VOLET NUMÉRIQUE**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 24 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean Marc Coignard (à partir de 18 h 29), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 19), David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (à partir de 18 h 19), Pierre Besançon, Christelle Alexandre (à partir de 18 h 19), Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé (à partir de 18 h 13).

#### **Étaient absents ou excusés**

Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu.

#### **Étaient représentés**

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Caroline Garnier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Samia Sultani a donné pouvoir à Patrick Péniguel, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Chantal Grandière, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel, Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 février 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2023

CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2021-2027 – PROGRAMME D' ACTIONS  
POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION –  
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LE VOLET  
NUMÉRIQUE

Rapporteurs : Eric Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles  
L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur  
relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027, signé le 25 février 2022,

Considérant la convention d'application CPER relative aux programmes d'actions  
du volet ESRI pour le département de la Mayenne,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention de partenariat relative au projet de Réseau Régional  
Très Haut Débit pour l'enseignement supérieur et la recherche en Pays de la Loire  
porté par L'Université de Nantes sont approuvés.

Article 2

La participation de Laval Agglomération d'un montant de 38 000 € est inscrite au  
budget primitif 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la  
présente convention de partenariat et tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente  
délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault